

RAPPORT ANNUEL

Société d'Investissement à Capital Variable

AMETHYSTE GLOBAL

Exercice du 01/01/2022 au 30/12/2022

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

**SICAV
AMETHYSTE GLOBAL**

RAPPORT ANNUEL
Au 30 décembre 2022

Exercice 2022
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français
Société de Gestion : TALENCE GESTION – 38 avenue Hoche - 75008 Paris
Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) - 6, avenue de Provence - 75009 Paris

CLASSIFICATION

Actions internationales

OPC D'OPC

Au-delà de 20% de l'actif net

AFFECTATION RESULTAT

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Minimum de première souscription
Part AC	FR0013344579	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	Une action
Part IC	FR0013344587	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	100 000 euros

OBJECTIF DE GESTION

Dans le cadre d'une gestion actions discrétionnaire, la SICAV a pour objectif, sur la durée de placement recommandée d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice MSCI World (dividendes réinvestis).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Indice **MSCI WORLD** (ticker Bloomberg MSDEWIN) est un indice publié par Morgan Stanley Capital International Inc. Il est composé de 1600 entreprises de grande capitalisation cotées sur les bourses de 23 pays développés. Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.

Site internet : www.msci.com/indexes

Administrateur : MSCI, 7 World Trade Center, 250 Greenwich Street, 49th Floor, New York, New York, 10007, USA. La SICAV n'a pas vocation à répliquer cet indice. Celui-ci n'est qu'un élément d'appréciation a posteriori de la performance.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la SICAV est exposée entre 60% et 100% en actions de toutes capitalisations boursières et de toutes zones géographiques dont :

- de 0% à 30% de son actif en actions de petites capitalisations,
- de 0% à 30% en actions de pays émergents.

Selon une approche au cas par cas (« stock picking »), le choix des valeurs se fera parmi tous les secteurs d'activité, en privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés.

Elle peut également être exposée aux produits de taux de 0% à 40%, directement ou indirectement via des OPCVM de tous pays et des FIA de droit français ou des instruments dérivés dont des titres émis par des émetteurs de pays émergents jusqu'à 25% de son actif.

Le recours à des contrats financiers à terme à des fins de couverture ou d'exposition conduit à une exposition nette au risque de taux comprise entre 0% et 40%.

Le gérant se donne également la possibilité de s'exposer dans des obligations à haut rendement (titres spéculatifs) dans la limite de 10% maximum.

La répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs ou entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectue en fonction des opportunités de marché.

La stratégie de la SICAV est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de sa stratégie décrite ci-après, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci.

Le processus d'investissement se décompose en 4 étapes :

Identification des sociétés potentiellement intéressantes :

L'équipe de gestion collectera le maximum d'informations concernant les sociétés suivies, notamment à travers des contacts directs avec les sociétés, l'analyse des publications des sociétés, des publications des brokers, l'information des bases de données financières, la participation à des réunions destinées aux investisseurs...

Analyse des fondamentaux de la société selon les critères suivants :

- la qualité du management étudiée en fonction de la pertinence de ses objectifs, de son track record et de ses communications financières ;
- la solidité de la situation financière de la société appréciée au travers du ratio d'endettement, de la rentabilité des fonds propres, du capital investi, de la marge nette et du cash flow ;
- la pertinence de la stratégie ;
- les perspectives de croissance de l'activité et des marchés de la société ;
- la visibilité sur les résultats ;
- le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle.

Valorisation des sociétés

- En valeur absolue, en fonction des perspectives de croissance et de rentabilité,
- En valeur relative, par rapport à leur secteur.

Sélection des titres et investissement :

Les choix d'investissement seront principalement portés sur les titres conjuguant des fondamentaux solides et une évaluation attractive, en valeur absolue ou en relatif par rapport à leur secteur. Le gérant choisira les titres offrant le meilleur couple rentabilité / risque selon sa propre analyse.

La SICAV peut être exposée jusqu'à 100% au risque de change.

La SICAV est soumise à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

2. Les actifs (hors dérivés)

Les actions (de 60% à 100%)

La SICAV est exposée en actions de toutes zones géographiques, y compris les pays émergents (de 0% à 30%), de toutes capitalisations boursières (de 0% à 30% en actions de petites capitalisations) et de tous secteurs.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire (de 0% à 40%)

Critères relatifs à la notation : la SICAV peut investir dans des titres de créance négociables sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, il peut donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation « Investment Grade », ou inférieure à « Investment Grade » (notation inférieure à BBB-). Pour la sélection des produits de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences, mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés.

La SICAV peut être exposée à des obligations convertibles dans la limite de 25% maximum et les obligations à haut rendement (titres spéculatifs) dans la limite de 10% maximum.

Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable (et titres équivalents aux titres ci-dessous, émis sur le fondement de droits étrangers) :

- Titres de créance : obligations, obligations et titres de créances indexés, tous titres de créance donnant accès au capital (obligations convertibles ou échangeables, remboursables en actions de sociétés cotées : OBSA, OBSAR, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA ...);
- Obligations structurées simples ;
- Obligations zéro coupon ;
- Titres de créance perpétuels ;
- Certificats d'investissement ;

- Titres participatifs ;
- Titres subordonnés ;
- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : titres négociables à court terme et Euro Commercial Papers...
- Titres assimilés (voir section du prospectus Titres intégrant des dérivés) : EMTN, titres négociables à moyen terme, warrants, bons et droits de souscription ou d'attribution...

Les parts ou actions d'OPC :

La SICAV se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA de droit français et d'OPCVM de droit européen.

La SICAV se réserve la possibilité d'investir dans des OPC gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée.

Ces OPC sont utilisés dans un but de gestion de la trésorerie des portefeuilles et/ou de réalisation de l'objectif de gestion et d'ajustement des expositions actions et taux.

Les OPC sélectionnés pourront être les suivants :

- OPC « Actions » afin de réaliser l'objectif de gestion et d'ajuster l'exposition actions.
- OPC « obligataires » pour réaliser l'objectif de gestion et ajuster l'exposition taux.
- OPC « Mixtes » selon la classification BCE
- OPC « monétaires » pour gérer la trésorerie.
- Trackers.

3. Les instruments dérivés

La SICAV peut intervenir sur des instruments financiers à terme simples (fermes et conditionnels) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés et de gré à gré.

Ils permettent de réduire ponctuellement l'exposition du portefeuille à une classe d'actifs lorsqu'un risque de correction apparaît au gérant ou d'augmenter l'exposition à une classe d'actifs lorsque les perspectives de celle-ci lui semblent plus favorables.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré : change à terme uniquement

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action
- taux
- change
- crédit
- autres

Natures des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition
- arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions, taux, indices boursiers,
- options : sur actions, taux, change, indices boursiers,
- swaps
- contrat de change à terme
- dérivés de crédit : Credit Default Swaps

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
- exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

Nature des instruments utilisés : sur ces marchés, la SICAV peut recourir aux instruments suivants :

- contrats futures sur les indices Actions (par exemple : CAC 40, DJ STOXX, Dax),
- contrats futures sur les indices de Taux (par exemple : Bund, Bobl, Schatz),
- options sur indices actions, actions ou change,
- change à terme.

Le recours aux instruments dérivés respectera la borne maximale d'exposition prévue pour chaque classe d'actifs en additionnant l'exposition directe et indirecte, sans la recherche d'effet de levier au-delà de la borne maximale. L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation de ces instruments, ne dépassera pas 20% de l'actif net de la SICAV.

4. Titres intégrant des dérivés

La SICAV pourra investir dans les titres intégrant des dérivés, de nature simple et non complexe, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

Nature des instruments utilisés :

- EMTN, titres négociables à moyen terme
- Obligations "callables" ou "puttables"
- Dans la limite de 25% : titres donnant accès au capital (obligations convertibles ou échangeables, remboursables en actions de sociétés cotées, OBSA, OBSAR, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA ...)
- Certificats dont Turbos à échéance ouverte appelés « Turbos infinis »
- Dans la limite de 10% : warrants, bons et droits de souscription ou d'attribution,
- Credit Linked Notes

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action
- taux
- change
- crédit
- autres

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition
- arbitrage

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
 - reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus.
- Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

5. Dépôts

Le gérant pourra effectuer des opérations de dépôts dans la limite de 10% de l'actif de la SICAV.

6. Emprunts d'espèces

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10% de son actif, la SICAV peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

La gestion n'a pas recours à ce type d'opérations.

8. Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

Placement de garanties reçues en espèces :

Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risques principaux

Risque de perte en capital :

La SICAV ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque action :

Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre OPCVM peut baisser.

La SICAV peut être investie dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

La SICAV pouvant investir sur des produits dérivés avec une exposition maximale de 20% de l'actif net sur les marchés actions, la valeur liquidative de la SICAV peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

Risque de liquidité :

La SICAV peut être investie dans des actions de petites et très petites capitalisations qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidité. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

Risque de taux :

La SICAV peut être investie en titres obligataires. La valeur liquidative de la SICAV pourra baisser si les taux montent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de contrepartie :

La société de gestion pourra utiliser des instruments financiers dérivés où des techniques de gestion efficace gré à gré conclus auprès de contreparties sélectionnées par la société de gestion. En conséquence, la SICAV est exposé au risque qu'une ou plusieurs contreparties ne puissent honorer ses engagements au titre de ces instruments ce qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque lié au recours à des instruments dérivés :

L'utilisation des instruments dérivés entraîne un risque d'amplification des pertes pour la SICAV lorsque les instruments dérivés sont utilisés pour obtenir, augmenter ou réduire une exposition à des actifs sous-jacents.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de change (pour l'ensemble du portefeuille) :

La SICAV peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro.

La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque lié aux investissements dans les pays émergents :

Les risques de marché sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

Risque lié à l'investissement dans des obligations spéculatives à haut rendement :

La SICAV peut investir dans des obligations spéculatives à haut rendement dont la notation est basse ou inexistante. Ces titres ont un risque de défaillance important.

Risques de durabilité :

Les risques en matière de durabilité sont définis comme des événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (« ESG »), qui, s'ils survenaient, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les risques en matière de durabilité qui résultent des investissements réalisés par la société de gestion peuvent survenir dans le domaine social, environnemental ou de la gouvernance.

Dans le cadre de la gestion d'Améthyste Global, eu égard à l'objectif de gestion de la SICAV et à la stratégie d'investissement mise en œuvre, la société de gestion n'intègre pas la prise en compte des risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement.

En effet, la stratégie d'Améthyste Global consistant selon une approche au cas par cas (« stock picking ») à choisir des valeurs parmi tous les secteurs d'activité, en privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés, Talence Gestion n'intègre pas dans ses décisions d'investissement la prise en compte de critères extra-financier tels que les risques en matière de durabilité.

La société de gestion ne garantit pas que les investissements réalisés par la SICAV ne sont pas soumis à des risques en matière de durabilité dans une quelconque mesure.

Si de tels risques en matière de durabilité survenaient pour un investissement, ils pourraient ainsi avoir une incidence négative sur la performance financière de l'investissement concerné et, par conséquent, sur la performance du portefeuille de la SICAV dans son ensemble et sur le rendement financier pour les investisseurs.

MODIFICATIONS

Changements intervenus au cours de l'exercice

- 1) modification rédactionnelle de la stratégie d'investissement dans le cadre de la mise à jour ESG/SFDR ;
- 2) ajout du risque de durabilité.

Changements à intervenir

Néant.

RAPPORT DE GESTION

Après une fin d'année 2021 soutenue par l'amélioration des résultats des entreprises et du contexte sanitaire, les indices actions ont chuté en février en raison de l'escalade des tensions provoquées par la Russie à l'encontre de l'Ukraine.

Vladimir Poutine a déclaré au cours de l'été l'annexion de 4 régions ukrainiennes alors que le président Zelenski a demandé une adhésion rapide à l'OTAN, symbole d'un conflit toujours ardent.

Cet évènement majeur, venu amplifier les tensions géopolitiques dans le monde, a par ailleurs dopé les prix des matières premières (notamment le baril de pétrole WTI qui a coté au-dessus des 130 dollars en mars 2022).

L'année 2022 aura également été marquée par l'accélération de l'inflation.

Déjà engagée suite au choc d'offre post Covid qui a été encore renforcé avec la politique zéro Covid en Chine, l'inflation a fortement accéléré dans le monde et en Europe, du jamais vu depuis près de 40 ans.

Pour combattre ce phénomène, les banques centrales ont resserré leur politique monétaire en remontant leur taux directeurs (la BCE a suivi la FED qui a relevé ses taux dans une fourchette 4,25-4,50%).

L'inflation a continué de surprendre depuis plusieurs mois avant d'amorcer un ralentissement en novembre 2022 à +7,1%, après le niveau de 10,6% d'inflation atteint en Europe en octobre 2022.

En parallèle, la conjoncture tend à se dégrader, progressivement, visible au niveau des indices PMI en contractions, ce qui a renforcé les craintes de récession au cours de l'année.

L'OCDE prévoit une croissance moindre de 3,1% en 2022 (contre sa prévision de +4,5% de début d'année) et de +2,2% en 2023, en particulier révisée au sein de la zone euro (+0,5% en 2023) entraînée par une récession en Allemagne qui devrait apparaître en 2023.

En 2022, l'indice MSCI World NR exprimé en euro affiche un repli de 12,78% dans un contexte défavorable pour les actions.

Le compartiment des valeurs technologiques américaines a particulièrement souffert, à l'image de la performance dégradée du Nasdaq à -33%.

S'agissant des autres grands indices mondiaux, citons le CSI 300 à -21,6%, l'Eurostoxx 600 NR à -10,7% et le Nikkei -9,4%.

Dans cet environnement, la Sicav Améthyste Global enregistre une baisse de 21,35% (pour son action AC), pénalisée par son exposition aux valeurs techno américaines et valeurs de croissance européennes, ainsi que par son exposition chinoise.

A l'inverse, citons que certaines positions en titres vifs ont contribué positivement, telles que Total Energies, Air Liquide, ENI et Sanofi.

En fin d'année, les actions américaines représentent près de 48% de l'actif de la SICAV, contre environ 32% pour l'Europe et 15% pour l'Asie.

Signalons parmi les mouvements que nous avons renforcé notre exposition américaine en fin d'année et que nous avons continué de renforcer notre exposition au thème transition énergétique.

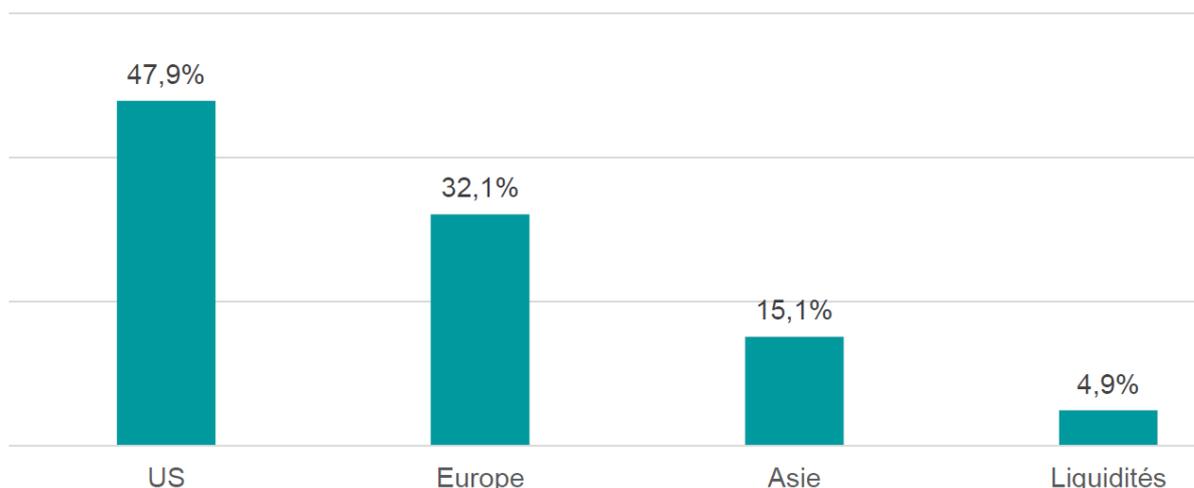
La poche de liquidités représente près de 5% de la SICAV.

L'impact sur la micro-économie est perceptible à fin 2022, où la menace de l'inflation pourrait pénaliser les marges des entreprises européennes, historiquement élevées.

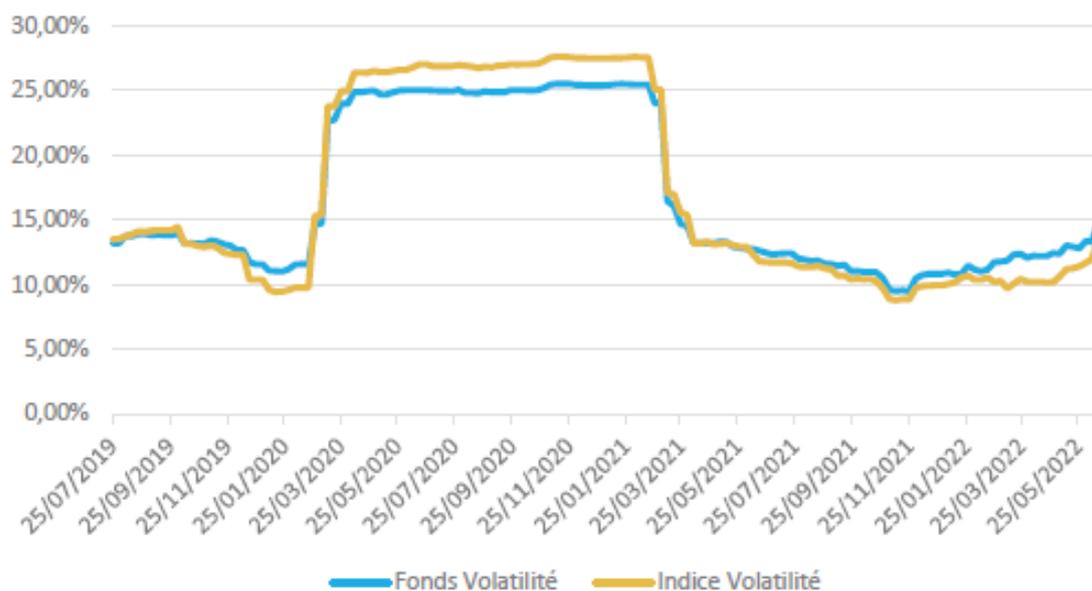
Nous surveillons particulièrement les secteurs liés à la consommation discrétionnaire et à l'industrie.

Répartition géographique à fin 2022 :

REPARTITION GEOGRAPHIQUE (%)



Principales positions au 30/12/2022 :



	Début Exercice Comptable	Fin Exercice Comptable	PERFORMANCE	
			VL	INDICE
Améthyste Global part AC	01/01/2022	30/12/2022	-21,35%	-12,78%
Améthyste Global part IC	01/01/2022	30/12/2022	-20,95%	

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

LES MOUVEMENTS

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant brut)
Acquisitions	8 258 132,33 €
Cessions	-7 641 459,38 €
Total général net	616 672,95 €

Dix principaux achats sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
14/04/2022	Fonds	LU2198883410	LYXOR CLIMATE (MTAA)	513 900,00 €
26/04/2022	Fonds	US02079K3059	ALPHABET INC-A (XNGS)	447 836,19 €
26/04/2022	Action	US5949181045	MICROSOFT (XBRU)	383 903,70 €
26/04/2022	Action	US0378331005	APPLE INC (XNGS)	298 189,51 €
23/02/2022	Action	FR0000035784	TRANSITION EVERG (XPAR)	250 027,00 €
08/03/2022	Fonds	FR0013510666	TALENCE HUMPACT EMPLOI FRANCE FC	230 374,60 €
26/01/2022	Action	DK0010244508	AP MOLLER-B (XCSE)	217 020,93 €
01/12/2022	Action	FR0000035784	TRANSITION EVERG (XPAR)	200 001,00 €
08/03/2022	Fonds	FR0013416716	AMUNDI PHYSICAL GOLD ETC - EUR (XPAR)	183 683,50 €
11/08/2022	Action	FR0000120578	SANOFI (XPAR)	165 080,00 €

Dix principales ventes sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
26/04/2022	Fonds	LU1681038243	AMUNDI NASDAQ 100 (C) - EUR (XPAR)	-692 700,00 €
08/03/2022	Fonds	LU1681044480	AMUNDI MSCI EM ASIA UCITS ETF - EUR (C) (XPAR)	-338 900,00 €
14/03/2022	Fonds	FR0013416716	AMUNDI PHYSICAL GOLD ETC - EUR (XPAR)	-179 341,75 €
28/02/2022	Action	AT0000743059	OMV (XWBO)	-173 622,40 €
25/01/2022	Action	NL0010273215	ASML HOLDING (XAMS)	-172 904,70 €
04/08/2022	Fonds	LU1106505156	JPM GREATER CHINA - C ACC (EUR)	-168 068,00 €
08/03/2022	Action	NL0000235190	AIRBUS GROUP (XPAR)	-144 315,00 €
01/07/2022	Action	FR0000121972	SCHNEIDER ELEC. (XPAR)	-144 176,37 €
01/07/2022	Action	NL00150001Q9	STELLANTIS (XPAR)	-139 854,00 €
28/04/2022	Action	DE000A161408	HELLOFRESH (XETR)	-138 158,65 €

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Non concernée.

La SICAV n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société Talence Gestion a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère. Ses effets sont permanents et s'appliquent pour les placements collectifs gérés par Talence Gestion (OPCVM et FIA).

Ce document peut être mis à jour à tout moment et sans préavis.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis.

Le vote final selon le mode tel que défini ci-après est effectué par le(s) gérant(s) concerné(s) par la valeur faisant l'objet d'une assemblée générale des actionnaires.

2. Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce les droits de vote

Talence Gestion est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les fonds sont investis.

La société de gestion a pour objectifs d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle a confiance dans leur gouvernance et qu'elle est en accord avec les stratégies fixées par ses dirigeants.

3. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote

A priori, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée aux dispositions concernant :

- la modification des statuts ;
- l'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- la nomination et la révocation des organes sociaux ;
- les conventions dites réglementées ;
- les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;

- la désignation des commissaires aux comptes.

Talence Gestion se montre également particulièrement vigilante sur quatre points particuliers :

- les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires ;
- les augmentations de capital en cas d'OPA et toutes autres mesures anti OPA ;
- les émissions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés) entraînant de ce fait une dilution des autres actionnaires ;
- l'approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de Talence Gestion, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

4. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des fonds communs de placement qu'elle gère, détient :

- Au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société ;

ou

- Que la ligne tous fonds confondus représentent au moins 1% du total des actifs de la gestion collective.

Ces seuils sont mis en place à compter du 1^{er} mai 2015. Précédemment un seul seuil déterminait l'exercice des droits de vote : détention minimum de 2% du capital ou des droits de vote pour l'ensemble des fonds gérés.

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur notre site internet www.talencegestion.fr. Le Code de Déontologie de la société de gestion applicable à l'ensemble des collaborateurs permet également d'éviter et d'encadrer les risques de conflits d'intérêts éventuels.

Talence Gestion est une société de gestion indépendante, et n'a pas de participations directes ou indirectes au sein des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles des fonds. Elle exerce les droits de vote en toute indépendance dans l'intérêt des porteurs des fonds gérés.

5. Le mode d'exercice des droits de vote

Talence Gestion privilégie le vote par correspondance ou par voie électronique sur le site du dépositaire de l'OPC le cas échéant : les bulletins de vote sont complétés et transmis au dépositaire qui émet les attestations de position et les transmet à l'émetteur.

La société de gestion se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par une participation effective aux assemblées des actionnaires ou en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement par procuration.

6. Rapport sur l'exercice des droits de vote

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion doit être établi dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique « Informations Réglementaires ».

Ce rapport précise notamment :

- 1° Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- 2° Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- 3° Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les prestataires de services d'investissements doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc.), étant précisé que pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total. Ses diligences sont décrites dans une politique d'exécution des ordres mise en place par chaque intervenant.

Talence Gestion en tant que société de gestion de portefeuille a des caractéristiques qui sont spécifiques à son activité et qui la dispense de la mise en place d'une politique d'exécution. Elle est tenue, en revanche, d'établir une politique de sélection des intermédiaires.

L'objectif de cette procédure est de sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsque Talence Gestion leur confie, pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion du portefeuille.

Cette obligation consiste donc à :

- sélectionner les intermédiaires selon un certain nombre de critères et en tout premier lieu, le critère du prix total (prix de l'instrument financier ajouté aux coûts liés à l'exécution)
- contrôler l'efficacité de la politique de sélection sur la base d'une évaluation semestrielle des intermédiaires sélectionnés,
- mettre à jour cette politique régulièrement, et vous tenir informés des changements significatifs.

Les critères de sélection des intermédiaires fournissant le service d'exécution d'ordre sont les suivants :

- Coût total de l'exécution
- Qualité de l'exécution des ordres
- Qualité du back-office
- Accès à des blocs de titres
- Coût de l'intermédiation
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire

Enfin, concernant les lieux d'exécution, Talence Gestion a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour Talence Gestion d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 du RGAMF, Talence Gestion rédigera un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation si les frais représentent pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 K€.

REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Article 6 (SFDR) :

La SICAV n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Sa stratégie de gestion est exclusivement liée à sa performance financière mesurée par comparaison à son indicateur de référence, indicateur de marché.

Règlement UE (UE) 2020/852 dit Règlement "Taxonomie" :

Les investissements sous-jacents ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Talence Gestion : www.talencegestion.fr dans la rubrique « Informations Réglementaires ».

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est établie afin de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et ne pas encourager une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des fonds et des mandats, et qui serait contraire aux intérêts de la société de gestion et de ses clients.

Elle a été établie par application du principe de proportionnalité.

La politique de rémunération est élaborée et réexaminée annuellement par l'organe de direction de la société de gestion : le Comité de Direction, puis communiquée aux salariés.

La politique de rémunération est communiquée à chaque collaborateur, et lui sont précisés pour l'exercice à venir les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant de sa rémunération (augmentation du fixe et rémunération variable) ainsi que le calendrier prévu pour l'évaluation de ses performances.

Les éléments d'évaluation sont conservés dans le dossier personnel de chaque collaborateur.

Le RCCI veille au respect de l'application de la présente politique dans la détermination de la rémunération des salariés. Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci et sur son site internet.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération le cas échéant.

Au titre de l'exercice comptable 2021, vous trouverez ci-dessous le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et variables, payées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires, ainsi que, le cas échéant, tout montant payé directement par la SICAV elle-même, y compris les éventuelles commissions de performance.

	Total salaires bruts fixes versés en 2021		Total rémunérations variables brutes versées en 2021	
	Montants	Effectifs concernés	Montants	Effectifs concernés
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel de Talence Gestion, hors charges sociales	2 632 512	39	241 000	28
• Dont rémunérations versées à l'ensemble des gérants financiers de Talence Gestion	1 323 119	14	126 000	12
• Dont rémunérations versées directement par l'OPC aux salariés de Talence Gestion	Néant	Néant	Néant	Néant

RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire comprenant des contrats financiers) de la SICAV est basé sur le calcul de l'effet de levier par la méthode linéaire (« approche par l'engagement »).

La gestion de l'OPCVM n'a pas eu recours à l'effet de levier.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, la SICAV n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

AMETHYSTE GLOBAL

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 38, Avenue Hoche 75008 Paris
RCS 842872293

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

(Article L.225-37 du code de commerce)

Composition du Conseil d'Administration

Président Directeur Général
Didier DEMEESTERE

Administrateurs
Didier DEMEESTERE
Regis LEFORT
Jean-François ARNAUD

PRESENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice :

Le Conseil d'Administration s'est réuni une fois depuis la dernière clôture de la SICAV et il s'est prononcé sur les points suivants :

Conseil d'Administration du 3 mars 2022

Approbation du procès-verbal du Conseil du 10 mars 2021
Situation de la SICAV au 28 février 2022
Etat des souscriptions et des rachats
Evolution des actifs et de la valeur liquidative
Portefeuille arrêté au 28 février 2022
Arrêté des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021
Préparation et convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle
Questions diverses

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration a nommé le Président du Conseil d'Administration également Directeur Général.

DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Non applicable.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Didier DEMEESTERE :
PDG de la SICAV AMETHYSTE GLOBAL
Président de la société de gestion Talence Gestion et Président de son Conseil de surveillance
Directeur de la gestion financière de la société de gestion Talence Gestion
Président de la SAS TALENCE EXPANSION

Gérant de la SARL EAGLE
Directeur Général de la SICAV ANDELLE
Directeur Général de la SICAV MONTINO
Membre du Conseil de surveillance de la SAS non cotée WEARTRONIC

Régis LEFORT :
Membre du Conseil de surveillance de la société de gestion Talence Gestion
Gérant financier de la société de gestion Talence Gestion
Administrateur de la SICAV AMETHYSTE GLOBAL ;
Gérant de la SCI LEFOLACA
Administrateur de la SA INDELEC

Jean-François ARNAUD :
Directeur Général Adjoint et Gérant financier de la société de gestion Talence Gestion
Administrateur de la SICAV AMETHYSTE GLOBAL

RAPPORT COMPTABLE AU 31/12/2022

AMETHYSTE GLOBAL

BILAN ACTIF

	30/12/2022	31/12/2021
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	25 359 341,26	31 662 050,12
Actions et valeurs assimilées	8 486 302,85	9 592 440,93
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	8 486 302,85	9 592 440,93
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	16 873 038,41	22 069 609,19
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 873 038,41	22 069 609,19
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	0,00	33 740,25
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	33 740,25
Comptes financiers	1 370 502,85	2 471 325,33
Liquidités	1 370 502,85	2 471 325,33
Total de l'actif	26 729 844,11	34 167 115,70

BILAN PASSIF

	30/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres		
Capital	27 118 132,86	30 649 916,43
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-234 336,49	3 516 520,11
Résultat de l'exercice (a, b)	-216 146,18	-48 468,89
Total des capitaux propres	26 667 650,19	34 117 967,65
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	62 193,92	49 148,05
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	62 193,92	49 148,05
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	26 729 844,11	34 167 115,70

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/12/2022	31/12/2021
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Total Autres engagements	0,00	0,00
Total Autres opérations	0,00	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	216 067,06	420 580,12
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	216 067,06	420 580,12
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	6 181,64	7 731,72
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	6 181,64	7 731,72
Résultat sur opérations financières (I - II)	209 885,42	412 848,40
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	427 175,66	454 250,77
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-217 290,24	-41 402,37
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	1 144,06	-7 066,52
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-216 146,18	-48 468,89

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part AC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
IC	FR0013344587	1,25 % TTC maximum Frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille. (Cac, dépositaire, valorisateur, distributeur, conseils, avocats, vie juridique et sociale de la SICAV): 0,25	Actif net
AC	FR0013344579	1,75 % TTC maximum Frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille. (Cac, dépositaire, valorisateur, distributeur, conseils, avocats, vie juridique et sociale de la SICAV): 0,25%	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
IC	FR0013344587	1.20% maximum de l'actif net
AC	FR0013344579	1.20% maximum de l'actif net

Commission de surperformance

Part FR0013344587 IC

Néant

Part FR0013344579 AC

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
Société de gestion : Néant Dépositaire : - Titres vifs : de 25 à 55 euros par opération d'achat ou de vente - OPC : de 0 à 150 euros par souscription ou rachat de parts/actions Prélèvement sur chaque transaction		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,

- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur

contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

Placement de garanties reçues en espèces :

Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : l'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

Informations complémentaires

Les coûts juridiques exceptionnels liés au recouvrement des créances de la SICAV ou à une procédure pour faire valoir un droit peuvent s'ajouter aux frais facturés à cette dernière et ne sont pas affichés ci-dessus.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/12/2022	31/12/2021
Actif net en début d'exercice	34 117 967,65	27 111 000,05
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 211 665,06	8 557 551,77
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-3 473 937,11	-7 352 368,68
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	657 918,49	3 786 198,01
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-848 848,62	-257 613,33
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00	0,00
Frais de transaction	-51 852,31	-86 297,26
Différences de change	1 973,84	7 255,29
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-6 729 946,57	2 393 644,17
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-84 473,41</i>	<i>6 645 473,16</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>6 645 473,16</i>	<i>4 251 828,99</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-217 290,24	-41 402,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	26 667 650,19	34 117 967,65

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 370 502,85	5,14	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 370 502,85	5,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s)	
	USD	USD	CHF	CHF	DKK	DKK	Devise(s)	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 317 824,85	4,94	448 302,28	1,68	21 003,94	0,08	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	23 781,51	0,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/12/2022
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			721 163,44
	FR0013510666	TAL HUM EM FR FC4D	483 619,84
	FR0014005JS6	HOR LEAD EUR IC 4D	237 543,60
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			721 163,44

TABLEAUX D’AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-216 146,18	-48 468,89
Total	-216 146,18	-48 468,89

	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPIAC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-127 817,74	-59 464,63
Total	-127 817,74	-59 464,63
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

	30/12/2022	31/12/2021
C2 PART CAPIIC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-88 328,44	10 995,74
Total	-88 328,44	10 995,74
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-234 336,49	3 516 520,11
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-234 336,49	3 516 520,11

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C1 PART CAPI AC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-100 208,62	1 509 819,30
Total	-100 208,62	1 509 819,30
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/12/2022	31/12/2021
C2 PART CAPI IC		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-134 127,87	2 006 700,81
Total	-134 127,87	2 006 700,81
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	0	0
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
26/07/2018	C1 PART CAPI AC *	50 000,00	50,000	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26/07/2018	C2 PART CAPI IC * PART CAPI AC	250 000,00	25,000	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2019	C1 **	3 938 579,98	3 657,715	1 076,78	0,00	0,00	0,00	-36,94
31/12/2019	C2 PART CAPI IC **	17 880 931,06	1 649,144	10 842,55	0,00	0,00	0,00	-301,47
31/12/2020	C1 PART CAPI AC	10 665 427,17	9 519,313	1 120,39	0,00	0,00	0,00	-22,27
31/12/2020	C2 PART CAPI IC	16 445 572,88	1 450,444	11 338,30	0,00	0,00	0,00	-173,41
31/12/2021	C1 PART CAPI AC	14 623 608,18	10 858,180	1 346,78	0,00	0,00	0,00	133,57
31/12/2021	C2 PART CAPI IC	19 494 359,47	1 423,194	13 697,61	0,00	0,00	0,00	1 417,72
30/12/2022	C1 PART CAPI AC	11 378 977,84	10 742,237	1 059,27	0,00	0,00	0,00	-21,22
30/12/2022	C2 PART CAPI IC	15 288 672,35	1 412,044	10 827,33	0,00	0,00	0,00	-157,54

* Date de création

** Exercice d'une durée exceptionnelle de 1 an, 5 mois et 5 jours

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI AC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 073,215000	1 220 043,12
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 189,158000	-1 331 163,27
Solde net des Souscriptions / Rachats	-115,943000	-111 120,15
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	10 742,237000	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI IC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	183,000000	1 991 621,94
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-194,150000	-2 142 773,84
Solde net des Souscriptions / Rachats	-11,150000	-151 151,90
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 412,044000	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI AC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	160,08
Montant des commissions de souscription perçues	160,08
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	160,08
Montant des commissions de souscription r�troced�es	160,08
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/12/2022
FR0013344579 C1 PART CAPI AC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	219 500,37
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	30/12/2022
FR0013344587 C2 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	207 675,29
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
Total des créances		
Dettes	Frais de gestion	62 193,92
Total des dettes		62 193,92
Total dettes et créances		-62 193,92

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	25 359 341,26	95,09
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	8 486 302,85	31,82
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	0,00	0,00
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	16 873 038,41	63,27
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	0,00	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-62 193,92	-0,23
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	1 370 502,85	5,14
DISPONIBILITES	1 370 502,85	5,14
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	26 667 650,19	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées			8 486 302,85	31,82
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé			8 486 302,85	31,82
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)			8 486 302,85	31,82
TOTAL BELGIQUE			56 270,00	0,21
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH INBEV	EUR	1 000	56 270,00	0,21
TOTAL SUISSE			448 302,28	1,68
CH0012005267 NOVARTIS	CHF	3 000	253 415,66	0,95
CH0038863350 NESTLE NOM.	CHF	1 800	194 886,62	0,73
TOTAL ALLEMAGNE			756 353,00	2,84
DE0007164600 SAP	EUR	5 200	501 228,00	1,89
DE000A161408 HELLOFRESH	EUR	5 000	102 650,00	0,38
DE000SYM9999 SYMRISE	EUR	1 500	152 475,00	0,57
TOTAL DANEMARK			21 003,94	0,08
DK0010244508 AP MOELLER MAERSK S.B	DKK	10	21 003,94	0,08
TOTAL ESPAGNE			638 570,00	2,39
ES0127797019 EDP RENOVAVEIS	EUR	22 000	452 760,00	1,69
ES0144580Y14 IBERDROLA	EUR	17 000	185 810,00	0,70
TOTAL FINLANDE			286 420,00	1,07
FI0009003727 WARTSILA	EUR	20 000	157 360,00	0,59
FI0009013296 NESTE OYJ	EUR	3 000	129 060,00	0,48
TOTAL FRANCE			3 862 807,78	14,49
FR0000035784 TRANSITION EVERGREEN	EUR	157 467	447 206,28	1,68
FR0000052292 HERMES INTERNATIONAL	EUR	100	144 500,00	0,54
FR0000064578 COVIVIO	EUR	2 000	110 900,00	0,42
FR0000120073 AIR LIQUIDE	EUR	2 000	264 800,00	0,99
FR0000120271 TOTALENERGIES SE	EUR	5 000	293 250,00	1,10
FR0000120578 SANOFI	EUR	1 000	89 840,00	0,34
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON	EUR	600	407 940,00	1,53
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	16 000	384 000,00	1,44
FR0000127771 VIVENDI	EUR	30 000	267 420,00	1,00

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A	EUR	3 000	159 750,00	0,60
FR0010220475 ALSTOM REGROUPT	EUR	16 000	365 120,00	1,37
FR0013154002 SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	300	90 750,00	0,34
FR0014003TT8 DASSAULT SYSTEMES	EUR	11 500	385 192,50	1,44
FR001400AJ45 MICHELIN	EUR	17 400	452 139,00	1,70
TOTAL ITALIE			633 802,00	2,38
IT0003132476 ENI	EUR	32 000	425 152,00	1,60
IT0004056880 AMPLIFON	EUR	7 500	208 650,00	0,78
TOTAL LUXEMBOURG			180 688,93	0,68
LU1778762911 SPOTIFY TECHNOLOGY S.A.	USD	2 450	180 688,93	0,68
TOTAL PAYS-BAS			464 949,00	1,74
NL0000226223 STMICROELECTRONICS	EUR	7 000	230 965,00	0,86
NL0000235190 AIRBUS	EUR	1 200	133 224,00	0,50
NL0010273215 ASML HOLDING	EUR	200	100 760,00	0,38
TOTAL ETATS UNIS AMERIQUE			1 137 135,92	4,26
US02079K3059 ALPHABET CL.A	USD	4 600	379 129,38	1,42
US0378331005 APPLE	USD	2 000	242 746,38	0,91
US5949181045 MICROSOFT	USD	2 300	515 260,16	1,93
TOTAL Titres d'OPC			16 873 038,41	63,27
TOTAL FIVG réservés aux non professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			434 220,00	1,63
TOTAL LUXEMBOURG			434 220,00	1,63
LU2023679090 LYX.MSCI F.MOB.ESG F.DR UC.ETF	EUR	30 000	434 220,00	1,63
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE			16 438 818,41	61,64
TOTAL FRANCE			1 365 719,03	5,12
FR0013456860 RICHELIEU AMERICA I FCP 3DEC	EUR	4,996	644 555,59	2,42
FR0013510666 TALENCE HUM.EMP.FR.FC FCP 4DEC	EUR	4	483 619,84	1,81
FR0014005JS6 HORIZ.LEADERS EUROPE IC FCP 4D	EUR	30	237 543,60	0,89
TOTAL LUXEMBOURG			15 073 099,38	56,52
LU0100548261 FINALTIS DIG.LEAD.I C.3DEC	EUR	667,734	1 120 791,52	4,20
LU1106505156 JPM GREATER CHINA C 3DEC	EUR	6 000	935 940,00	3,51
LU1129205529 AB.S.C.A S.SU.EQ.FD IACC EUR3D	EUR	50 000	914 090,00	3,43
LU1437016543 AM.MSC.N.AM.ESG CTB UC.ETF DR	EUR	18 000	1 726 002,00	6,47

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
LU1681038243 AM.NASDAQ-100 UC.ETF-EUR C0D	EUR	15 000	1 714 800,00	6,43
LU1681038672 AM.RUSSELL 2000 UCIT.ETF EUR C	EUR	5 000	1 192 142,50	4,47
LU1681038912 AM.JPX NIKK.400 UCIT.ETF EUR C	EUR	10 000	1 410 592,00	5,29
LU1681043599 AM.MSCI WORLD UCITS ETF EUR C	EUR	3 450	1 294 401,36	4,85
LU1792117696 L.MSCI USA ESG TR.L.EXT.UC.ETF	EUR	63 000	1 745 730,00	6,55
LU2023678282 LYX.MS.DIS.TEC.ESG F.DR UC.ETF	EUR	65 000	647 920,00	2,43
LU2198883410 LYX.SP500 CLIM.PAB (DR) UC.ETF	EUR	106 000	2 370 690,00	8,89

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON
(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part C1 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVEISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*

Coupon de la part C2 : Information relative à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEVEISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*